

TERRITOIRES

DU

RUANDA-URUNDI

SERVICE-VETERINAIRE.

SECTEUR NORD-EST.

N° : 77/VET.17.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Nyakatare, le 17 décembre 1945.-

KIBUNGO



4262

Réponse au n°

du

19

A Monsieur l'Administrateur Territorial de et à

KIBUNGU.

ANNEXE

OBJET :

TRYPANOSSES-Terr.KIBUNGU.
POLICE-SANITAIRE.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous un aperçu général sur la façon dont je compte de mener désormais la lutte contre les Trypanoses des bovidés en votre Territoire.

Il va sans dire, que je vous serais fort reconnaissant de bien vouloir me prêter votre collaboration en ce qui concerne les instructions, ordres à donner et faire exécuter par les chefs et s-chefs.

Entendu que je ne dispose, pour le moment, que d'un seul microscope pour le dépistage des Trypanoses, je ne saurai pas faire fonctionner plusieurs dispensaires à la fois en Territoire de Kibungu. A l'aide donc de l'unique microscope, un infirmier diplômé, assisté de ses aides, procédera à l'examen de bétail au point de vue Trypanoses. Il achèvera l'examen de bétail de deux Buganza Karisa et Gashikazi, besogne à laquelle il est occupé pour le moment, ensuite il se rendra au Miringe, Gisaka, Migongo, Buganza de Rwabutogo et ainsi de suite.

Moi-même je visiterai mensuellement le dispensaire où l'infirmier sera occupé de travailler et à cette occasion le chef et les s-chefs de la région sauront m'entretenir pour tout ce qui est bétail.

Tout le bétail du Territoire fera l'objet à son tour d'un ou plusieurs examens microscopiques et les bêtes reconnues positives seront marquées de la lettre T et seront traitées.

Par ailleurs, et pour que notre traitement puisse donner les résultats que nous escomptons, il est absolument nécessaire à ce que les propriétaires qui auront des bêtes malades les separent des indemnes et cela jusqu'à un réexamen négatif. L'isolement doit être complet, c'est à dire dans aucun cas et sous aucun prétexte les bêtes malades, pendant et après le traitement, doivent être en contact avec les indemnes, ni au paturage, ni à l'abreuvoir.

L'expérience nous a appris que l'isolement des bêtes trypanosées des indemnes, constitue avec le traitement adéquat le seul moyen de lutter efficacement contre la maladie du sommeil, par conséquent je ne saurai trop insister sur l'observation stricte de la mesure d'isolement et si les intéressés ne se conforment pas-chose courante-je suis d'avis qu'il faudrait dans ces conditions recourir à des moyens persuasifs autres que la simple recommandation.

*Reçu 24/12/45
770/8V.1.*

Il est de l'intérêt général à ce que les s-chefs assistent eux-mêmes à l'examen de leur bétail, de la sorte ils seront à même de noter les propriétaires qui auront des bêtes malades et sauront à qui ils auront à donner l'une ou l'autre recommandation. Je dois dire, à regret, que jusqu'à présent les chefs et s-chefs n'ont pas attaché grande importance aux examens du bétail et leur activité de ce côté se bornait à faire envoyer le bétail au dispensaire par quelques vagues kilongozi, il va sans dire que tout le bétail ne se présentait pas à l'examen et que la bonne marche du travail en souffrait.

Plus les chefs et s-chefs nous assisteront, plus le travail avancera rapidement, plus le bétail sera examiné et traité plus souvent.

Il est également à recommander expressément aux chefs et s-chefs qu'ils ne doivent pas pour des rivalités entre eux, se plaindre (inconsciemment peut-être) à nous désorganiser le travail en nous réclamant à chaque instant pour des soins à donner chez-eux, alors qu'ils savent que nous sommes occupés ailleurs et que dès le travail terminé nous nous rendrons à une autre province et ainsi de suite, d'autant plus QU'IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE SOIGNER LE BETAIL PARTOUT A LA FOIS.

Pour terminer, je vous serais bien obligé de bien vouloir communiquer aux chefs et s-chefs de votre Territoire le contenu de ma présente.

Le Dr. Vétérinaire du Secteur N/E.

Dr. G. DELIDIMITRIU.

G. Delidimitriu

